

## Expérimentation sur le choix de la voie d'orientation donnée à la famille après la classe de 3<sup>ème</sup>

### Cadre juridique:

**L'article 48 de la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013** d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République permet d'expérimenter une procédure d'orientation dérogatoire à l'article L 331-8 du code de l'éducation .Au terme d'une concertation approfondie avec l'équipe éducative, la décision d'orientation reviendra aux responsables légaux de l'élève. Cette expérimentation portera sur la classe de 3<sup>ème</sup> .

**Décret n° 2014-6 du 07 janvier 2014** portant expérimentation d'une procédure d'orientation des élèves dérogatoire à l'article L.331-8 du code de l'éducation.

### Une chance à saisir :

Complémentaire de l'éducation à l'orientation mise en place dans le cadre du PDMF.

- Accompagnement des élèves vers l'autonomie dans son parcours d'avenir,
- Nécessité de transmettre des valeurs, de l'optimisme,
- Comprendre le sens donné aux apprentissages pour avoir les moyens de se projeter dans le monde économique et professionnel de demain.

Pour les professionnels de l'éducation, insister sur l'éducation par ou pour les apprentissages (François Muller), pour le vivre ensemble, pour l'épanouissement de soi.

### Expérimentation renforçant le pilotage de l'établissement :

- *Pilotage partagé :*  
Quels objectifs prioritaires mettre en place pour accompagner tous les élèves vers la voie de leur réussite, aider les élèves à choisir leur orientation?  
Diagnostic de l'établissement, indicateurs, qui façonnent le projet d'établissement.
- *Pilotage éducatif et pédagogique :*
  - Posture bienveillante à l'égard des élèves. Tous les élèves doivent progresser dans l'école de la scolarité obligatoire.
  - S'interroger sur ses pratiques, sur les modalités de l'évaluation, sur les traces que gardera un élève sorti du collège. Lui donner l'envie de continuer son chemin et de l'éclairer sur les parcours possibles.« Plaisir d'apprendre, Envie de réussir »Axe 2 du projet académique

### Revalorisation de la voie professionnelle

Transformer les représentations de nos élèves (pour les nuls, les « bollos » dicit les fiches de dialogue élèves).

Toutes les classes de 4<sup>ème</sup> visitent des lycées professionnels

Mise en place d'un référent « égalité filles- garçons » au collège et diverses actions proposées

*Visite de l'Inspection générale* le 19 février 2014 : Messieurs Claude Brisson Vaivre et Jean Pierre Colignon

*Entretien avec Monsieur le Recteur de Rouen* le 19 janvier 2016.

Insister sur l'aspect qualitatif de l'expérimentation et le changement de posture : Orienter autrement. Changement de paradigme.

Impliquer les élèves et les familles vers une orientation acceptée et réaliste, choisie et non subie. Orientation éclairée. Peut-on parler de CO EDUCATION ?

Nécessaire accompagnement harmonisé et liaison avec les lycées : continuum dans les apprentissages (proposition du groupe de pilotage 31 : immersion des élèves de 3<sup>ème</sup> d'une journée en 2 PRO et une journée en 2GT.

Suivi des élèves post 3<sup>ème</sup> (si possible cohorte lycée)

Une expérimentation, terreau favorable à la mise en place de la Réforme, ancrée dans une dynamique éducative et pédagogique où le Parcours Avenir accompagne l'élève dès son entrée en 6<sup>ème</sup>,

Toutes ces réflexions, nous ont conduits à devenir un collège pionnier de la réforme.

Plus de redoublement, mais une véritable réflexion sur l'accompagnement des élèves (accompagnement personnalisé, travail d'équipes).

Regards croisés renforcés par le travail interdisciplinaire (EPI) et place du numérique pour les apprentissages.

Liaison écoles –collège renforcée menant sur une réflexion collective d'un livret cohérent en cycle 3 (évaluation par compétences).

Mise en place de FOLIOS

Transmettre l'information : ENT, mails, Portes ouvertes, réunions formelles ou informelles...Être une école ouverte, aimable, bienveillante et exigeante à la fois.

« Dialogue apaisé et productif, les familles ont davantage de clés de lecture concernant l'orientation» représentante FCPE du Tarn.

Cette expérimentation, cohérente suite de la mise en œuvre du socle commun, trouve parfaitement sa place dans la réforme du collège, véritable réforme de la scolarité obligatoire (JP Barrué IG).

Catherine AURIOL  
Principale

